

Fiche d'inscription à la Balade de Pâques

Dimanche 12 avril 2026

VAL DE LOIRE
AUTOMOBILES
Classiques

ORGANISEE PAR LE
VAL DE LOIRE AUTOMOBILES CLASSIQUES

Dimanche 12 avril

BALADE
DE PÂQUES

Balade en voitures de collection,
visite du « Musée Joseph-Denais » à Beaufort-en-Vallée,
déjeuner au Restaurant « La Vallée du Clairay »,
et visite du « Musée Espace Air Passion » à Marcé.

INSCRIPTION AVANT LE MERCREDI 8 AVRIL 2026
(RESERVEE AUX VOITURES D'AVANT 1985)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
WWW.VLAC.FR / CONTACT@VLAC.FR / 06 16 05 22 08



Programme du Dimanche 12 avril 2026

- **8h30** Rendez-vous sur le **Parking du kiosque** (Avenue Alfred Baugé, 37230 Luynes, à côté du Flower Camping les Granges) pour le petit déjeuner et la présentation de la journée.
- **8h45** Départ de la Balade.
- **10h30** Visite du **Musée Joseph-Denais** à Beaufort-en-Vallée puis reprise de la Balade.
- **13h00** Déjeuner au Restaurant **La Vallée du Clairay** et reprise de la Balade.
- **15h00** Visite du **Musée Espace Air Passion** à Marcé (~1h30) puis **retour libre**.

Allergie ou régime alimentaire ? Nous prévenir par mail : contact@vlac.fr

→ Tous les champs sont obligatoires, merci.		COORDONNÉES	
Pilote (Nom Prénom) : _____		N° Permis : _____	
Adresse : _____			
Code Postal : _ _ _ _ _		Ville : _____	
Téléphone : _ _ _ _ _		Mail : _____	
Marque et modèle du véhicule : _____			
Année du véhicule (d'avant 1985) : 19 __		Immatriculation : _____	
Navigateur(s) (Nom Prénom) :			
2. _____		3. _____	
4. _____		5. _____	
INSCRIPTIONS			
<i>Inscription : _____ × 55 euros = _____ euros</i>			
<i>Inscription comprenant : un petit déjeuner, une entrée au musée, un déjeuner et une visite du château.</i>			
Merci de nous envoyer la PAGE 2 de ce bulletin d'inscription, avec votre paiement par chèque à l'ordre du Val de Loire Automobiles Classiques , à l'adresse suivante <u>AVANT LE MERCREDI 8 AVRIL</u> :			
Monsieur Louis PRUNIER et Madame Lise BERTON			
22 rue Jacques Prévert			
37230 LUYNES			

DROIT À L'IMAGE et RÉGLEMENT
Formulaire d'autorisation de diffusion d'images

Nous soussigné(e)(s) _____
_____ autorisons l'association Val de Loire Automobiles Classiques à nous photographier et à nous filmer dans le cadre des manifestations de l'association.

Nous acceptons l'utilisation et l'exploitation non commerciale de notre image dans le cadre de la promotion de l'association; notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence, nous renonçons expressément à nous prévaloir d'un quelconque **droit à l'image** et à toute action à l'encontre de l'association Val de Loire Automobiles Classiques.

De plus, nous nous engageons à **respecter le règlement** de la « Balade de Pâques 2026 », organisée par l'association Val de Loire Automobiles Classiques.

Le _____ **Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :**
À _____

RÈGLEMENT DE LA BALADE DE PÂQUES 2026

Article 1 :

Balade ouverte à tous les propriétaires de voiture ancienne (modèle avant 1985). Après autorisation, d'autres véhicules pourront être exceptionnellement autorisés à participer. Tout véhicule participant sera assuré, et à jour de son contrôle technique. Les conducteurs participants seront titulaires du permis de conduire catégorie B, et en possession de leur permis de conduire. La balade se déroulant sur route ouverte, le code de la route doit être respecté en tout lieu et en tout temps. Il vous est demandé d'adapter votre vitesse sur les petites routes. Le conducteur se rendant verbalisable sera seul responsable de ses actes. Attention à la consommation d'alcool, l'organisation se réserve le droit d'empêcher une personne présentant une ivresse manifeste de prendre le volant de son véhicule. Lors des arrêts, le véhicule ne devra pas gêner la libre circulation des usagers de la route.

Article 2 :

Durant le parcours, les participants sont responsables de leurs actes. Il est demandé d'avoir une attention particulière aux enfants (dangers liés aux véhicules). Les lieux d'arrêts ou de visites doivent être respectés, ne pas jeter les déchets sur la voie publique et ne pas dégrader les installations en place.

Article 3 :

Durant la balade, les voitures se suivent en convoi les unes derrière les autres, en un ou plusieurs groupes. Chaque participant doit maintenir à vue la voiture qui le précède ainsi que celle qui le suit, tout en conservant le minimum de distance entre les voitures. Il doit aussi respecter le parcours donné sur la feuille de route / Roadbook et avertir un responsable en cas de problème (panne, égarement, etc).

Article 4 :

En cas d'annulation de l'évènement, le Val de Loire Automobiles Classiques remboursera les participants ou détruira les chèques reçus (le cas échéant).

En cas d'annulation d'un participant avant le 8 avril 2026, le Val de Loire Automobiles Classiques remboursera le participant. Après cette date, aucun remboursement ne pourra avoir lieu sauf circonstances particulières (décès, maladie... sur présentation d'un justificatif). L'association devra être avertie le plus rapidement possible. Il en est de même en cas d'absence lors de l'évènement. La non-disponibilité d'un véhicule ou le mauvais temps n'est en aucun cas retenue comme un cas de force majeure.

Article 5 :

Chaque équipage doit prévoir :

- Le plein de carburant.
- Un gilet et un triangle par voiture.
- Un téléphone portable chargé.